



Les centres de prévention en dépendance

Un choix judicieux

Québec, le 7 décembre 2017 – L'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID) recommande l'intégration des Centres de prévention des dépendances (CPD) dans le projet de loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière (projet de loi n°157).

Les conclusions [des actes du forum des experts sur l'encadrement du cannabis](#) publié le 10 août dernier par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) mettaient de l'avant la nécessité de financer la prévention et l'inscrire au continuum de services et de soins. « À l'heure actuelle, les services de prévention sont limités ou absents dans plusieurs écoles du Québec, ce qui représente une problématique majeure », explique monsieur Vincent Marcoux, directeur général de l'AQCID.

En réponse à ce besoin criant à la veille de la légalisation du cannabis, L'AQCID conseille la reconnaissance juridique des CPD et l'intégration de ceux-ci dans la loi d'encadrement du cannabis au Québec. Le modèle des CPD se base sur l'offre de service déjà dispensée par les organismes en prévention du Québec qui cumulent en moyenne 20 années d'expérience sur le terrain. « C'est une occasion de faciliter l'accessibilité des services à la population en matière de prévention tout en s'assurant d'une qualité et d'une efficacité des interventions », ajoute monsieur Marcoux.

Les CPD, dont le modèle proposé se retrouve dans le [mémoire de l'AQCID](#) présenté en audition sur le projet de loi n° 157, répond par la même occasion aux préoccupations des entreprises, commissions scolaires, municipalités et autres institutions touchées par la légalisation à venir. « Il s'agit d'un moyen d'assurer une santé et une sécurité en lien avec la consommation de cannabis tout en s'adaptant aux besoins spécifiques de chacun », conclut monsieur Marcoux.

À propos de l'AQCID

L'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID) est une association nationale regroupant près d'une centaine d'organismes communautaires. Les membres de l'AQCID couvrent l'ensemble de la trajectoire des services en dépendance (la prévention, la réduction des méfaits et le traitement).

– 30 –

Questions et entrevue

Notez que l'AQCID sera en audition sur le projet de loi n° 157 aujourd'hui, jeudi le 7 décembre 2017 à 19h30 dans la salle du conseil législatif de l'Assemblée Nationale. Il sera possible d'adresser vos questions ou de procéder à une entrevue à la sortie de la salle suite à l'audition.

Interlocuteurs : Vincent Marcoux, directeur général de l'AQCID

Mathieu Fontaine, directeur du Centre Domrémy des Appalaches et vice-président de l'AQCID



Frédéric Fortier, directeur de l'Arc-en-ciel, prévention des dépendances et président du comité des centres de prévention de l'AQCID

Source : Claudio Rivard, Responsable des communications
crivard@aqcid.com
Tél 418 682-0051 poste 24
Cell 418 998-0544

